

**COMMISSION PERMANENTE
DES PROGRAMMES ET DE LA
PROSPECTIVE**

DELIBERATION N° CPPP 12-01 du 18 avril 2012

**Portant avis sur le projet de
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
de l'Avre**

La commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP)

Vu

- le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 à L.212-7 et R.212-26 à R.212-48 ;
- l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- la délibération du comité de bassin n° C.B 08.11 du 9 décembre 2008 relative à la délégation donnée à la commission permanente des programmes et de la prospective des avis sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- la saisine du président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Avre en date du 27 février 2012,
- les débats et propositions de la commission territoriale Seine aval du 15 mars 2012.

DELIBERE

Article unique

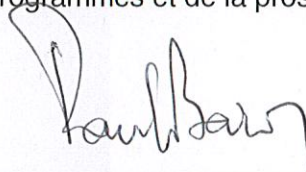
La commission permanente des programmes et de la prospective émet un avis favorable sur la compatibilité du projet de SAGE de l'Avre avec le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et sur sa cohérence avec les SAGE en cours d'élaboration ou de mise en œuvre dans le groupement de sous-bassins concerné, sous réserve d'indiquer dans le PAGD les objectifs d'état écologique et d'état chimique des masses d'eau superficielles, tels que mentionnés dans le SDAGE, et les cartes associées.

Elle recommande à la commission locale de l'eau d'améliorer la rédaction de certaines préconisations du PAGD, notamment les mesures AEP10 et 11 et MN6, 8,10, qui ont un degré de prescription allant au-delà de ce que la réglementation ou la législation permettent.

Elle souligne la volonté marquée de la CLE de créer rapidement une structure à l'échelle du bassin de l'Avre pour la mise en œuvre et l'animation du SAGE. Elle encourage les acteurs dans cette démarche et les assure de tout son soutien pour améliorer la gestion du grand cycle de l'eau.

Fait et délibéré à Nanterre, le 18 avril 2012

Le Vice-Président de la Commission permanente
des programmes et de la prospective

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul Baron', written in a cursive style.

Paul BARON